

de l'annexion de la Ville de St-Henri à la Ville de Montréal, sujet à l'adoption d'un règlement à cet effet par le Conseil de la Ville de Montréal et à l'approbation des contribuables de St-Henri, pourvu toutefois que le règlement ne soit pas pris en considération avant deux mois de cette date.

Proposé comme amendement par M. l'échevin Ekers:

Que la considération de la question soit remise à deux mois du 1er juillet, afin de voir si Ste-Cunégonde, pendant ce temps-là, fera des démarches pour l'annexion.

Proposé comme sous-amendement par M. l'échevin DeSerres:

Que l'annexion des municipalités adjacentes à Montréal soit acceptée en principe, mais que les procédures quant à l'annexion de St-Henri soient remises à deux mois, afin que le comité d'annexion puisse, pendant ce temps, étudier le projet d'annexion de la Ville de Ste-Cunégonde, et que l'annexion de ces deux municipalités soit prise en considération concurremment, et le vote étant pris sur le sous-amendement de M. DeSerres, les voix se partagent comme suit:

Pour: MM. Ekers, Carter et DeSerres.

Contre: MM. Payette et Lapointe.

De sorte que le sous-amendement est déclaré adopté.

—Soumis et lus des rapports de la Commission d'Hygiène, demandant des crédits supplémentaires:

- (1) \$35.00 combustibles pour les hôpitaux;
- (2) \$400.00 fournitures pour les hôpitaux;
- (3) \$50.00 combustibles pour appareil à désinfecter;
- (4) \$60.00 loyer, maison des infirmières;
- (5) \$200.00 fournitures pour le laboratoire bactériologique.

Résolu: D'approuver ces rapports, les montants requis devant être pris sur le fonds de réserve.

Soumis des rapports de la Commission d'Hygiène et de la Voirie, recommandant la construction d'un égout dans l'avenue des Cèdres, à partir du lot portant le No. du cadastre 1722 quartier St-André, jusqu'à l'égout actuel sur l'avenue des Pins, au coût approximatif de \$9,400, payable \$3,000 par la Cité et la balance par les propriétaires intéressés.

Résolu: D'approuver ces rapports.

—Soumis le rapport de la sous-commission de l'Hôtel de Ville du 23 juin.

Résolu: De l'adopter.

Ajournement.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte-rendu de l'assemblée ajournée du 23 juin

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et soumet une requête de propriétaires du quartier Hochelaga, demandant que la rue Aylwin soit pavée, de la rue Ontario à la rue Ste-Catherine.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction d'améliorer le chemin de la rue Aylwin, entre les rues Ontario et Ste-Catherine et charger le coût de l'ouvrage au crédit voté pour niveler et macadamiser les nouvelles rues.

—M. P. J. Coghlin se présente devant la Commission et proteste vigoureusement contre l'action du chemin de fer Châteauguay et Northern, qui a érigé une clôture à travers l'avenue Chicago qui l'empêche de se servir de ladite rue qui conduit à sa manufacture.

En réponse, le président déclare que les mesures nécessaires ont été prises conformément à l'opinion des avocats de la Ville pour protéger les intérêts de la Ville.

—M. l'échevin Paquin se présente devant la Commission et demande qu'un trottoir permanent soit posé devant les Nos 2081 à 2087 rue St-Hubert.

annexion of the City of St. Henry to the City of Montreal, subject to the adoption of a by-law by the City Council of Montreal, and to the approval of the tax-payers of St. Henry; provided that said by-law be not considered before two months from this date.

Moved in amendment by Ald. Ekers.

To postpone the consideration of said matter for two months from the 1st of July, in order to see if St. Cunégonde, during that time, would not take steps to secure annexation.

Moved in sub-amendments by Ald. DeSerres:

That the annexation of the adjacent municipalities to Montreal be adopted as a principle, but that the formal proceedings for the annexation of St. Henry be deferred for two months, in order that the Committee may study the proposed annexation of St. Cunégonde, and that the annexation of both municipalities be considered at the same time; and the vote being taken on Ald. DeSerres sub-amendment, the votes divided as follows:

Yeas: Ald. Ekers, Carter, DeSerres.

Nays: Ald. Payette and Lapointe.

So the sub-amendment was carried.

—Submitted reports from the Hygiene Committee, asking for supplementary appropriations:

- (1) \$35.00 fuel for hospitals;
- (2) \$400.00 supplies for hospitals;
- (3) \$50.00 fuel for disinfecting apparatus;
- (4) \$60.00 rent, of house for nurses;
- (5) \$200.00 supplies for the bacteriological laboratory.

Resolved: To concur in said reports, the amount to be charged to the Reserve Fund.

—Submitted reports from the Hygiene and Road Committees, recommending the construction of a sewer in Ash Avenue, from lot bearing Cadastral No. 1722, St. Andrew Ward, to the present sewer on Pine Avenue, at the approximate cost of \$9,400, payable \$3,000 by the City and the balance by the interested proprietors.

Resolved: To concur in said reports.

—Submitted the report of the Sub-Committee of the City Hall of the 23rd of June.

Resolved: To concur therein.

Adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 23rd of June.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Bastien, Leclaire

DELEGATIONS.

—Ald. Bumbray appeared before the Committee and submitted a petition from proprietors in Hochelaga Ward, praying that Aylwin street, from Ontario street to St. Catherine street, be paved.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to improve the roadway of Aylwin street, between St. Catherine and Ontario streets, and charge the cost of the work to be appropriation for levelling and macadamizing new streets.

—Mr. B. J. Coghlin came before the Committee and protested vigorously against the action of the Châteauguay and Northern Railway Company, in erecting a fence across Chicago Ave., and depriving him of the use of said street, which leads to his factory.

In reply, the Chairman stated that the necessary steps were being taken, in conformity with the advice of the City Attorneys, to protect the interests of the City.

—Ald. Paquin appeared before the Committee and requested that a permanent sidewalk be laid at Nos. 2081 to 2087 St. Hubert street.